

## Europe : il y a vraiment des fessées qui se perdent

Article rédigé par *Bruno de Seguins-Pazzis*, le 04 mars 2015

**Voilà que l'Europe en remet une couche... Pour le Conseil de l'Europe, la loi française n'est pas assez punitive concernant les châtiments corporels [1]. Notre code civil va devoir être modifié sous peine que la France reçoive une bonne raclée !**

« *Le père fesse comme le roi règne, de droit divin.* » Cette citation du grand Vladimir Volkoff résume très bien la simplicité du problème. Tout le reste relève de la psychanalyse de bazar, d'une perte du sens des responsabilités, d'une philosophie libérale de plus en plus prégnante.

Sous le prétexte d'empêcher quelques drames familiaux (combien réellement ?), faudrait-il enlever aux parents, premiers éducateurs des enfants, la possibilité d'user d'un mode de correction parmi d'autres qui peut parfois s'imposer et fait partie des mœurs, même si il n'est pas toujours l'idéal ?

Mais comme l'écrivait déjà Tacite, « quand un peuple n'a plus de mœurs, il fait des lois ». Quant à nos dirigeants, vont-ils se laisser faire et baisser leur pantalon devant Bruxelles ? Assurément, il y a vraiment des fessées qui se perdent !

**Bruno de Seguins-Pazzis**

---

[1] Le Conseil de l'Europe estime, dans une décision rendue publique mercredi 4 mars, que le droit français « ne prévoit pas d'interdiction suffisamment claire, contraignante et précise des châtiments corporels ». Elle viole ainsi l'article 17 de la Charte européenne des droits sociaux qui précise que les États doivent « protéger les enfants et les adolescents contre la négligence, la violence ou l'exploitation ». Cette décision ouvre la voie à une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme.